

Une expérience de plus de 20 ans pour répondre toujours mieux aux besoins des Dirigeants de TPE et PME.

Découvrez mon offre de services destinée à toutes les entreprises qui ont un besoin de compétences à temps partiel et/ou pour une durée limitée.

Peu importent la forme juridique (entreprises, associations, institutions...) et la taille (artisan, TPE, PME, ETI...).



Karine Champenois

ACCES GRH

6 rue des Fontaines

88160 RAMONCHAMP

Tel. : 06.07.06.42.23

E-mail : accesgrh@orange.fr

Site : www.accesgrh.fr

Gestion des RH à temps partagé



Mon expertise RH dans votre entreprise pour un budget adapté à votre structure.

Vous n'avez pas la possibilité de recruter un responsable RH à temps plein, vous souhaitez externaliser en partie cette fonction ou vous n'avez pas le potentiel humain ou l'expertise nécessaire pour gérer un projet RH, **j'interviens de façon opérationnelle** dans votre structure à temps partagé (une à plusieurs fois par mois, **en fonction des spécificités de votre entreprise, de votre budget et de vos problématiques**).



Management de transition pour PME, ETI, Grandes entreprises pour renforcer l'équipe RH en place, gérer un projet RH, accompagner une montée en compétences ou pallier à une absence temporaire du salarié en charge des RH

- J'assume l'intégralité des missions de la fonction RH, y compris le management d'une équipe le cas échéant (recrutement, suivi RH, politique RH, organisation et pratiques RH...)
- Je prends en charge un projet RH dans sa globalité (changement de SIRH, ...)
- Mon expertise me permet d'être rapidement efficace, intégrée et opérationnelle.
- J'interviens chez vous, à vos côtés dans le respect de la culture et de la stratégie de votre entreprise.

La grandeur d'un métier est avant tout d'unir les hommes ; il n'est qu'un luxe véritable et c'est celui des relations humaines.

(Antoine de Saint Exupéry)



La mission, les moyens et les objectifs sont clairement définis dans un contrat de prestation détaillé et validé au préalable par le client.



Karine Champenois

ACCES GRH

6 rue des Fontaines

88160 RAMONCHAMP

Tel. : 06.07.06.42.23

E-mail : accesgrh@orange.fr

Site : www.accesgrh.fr

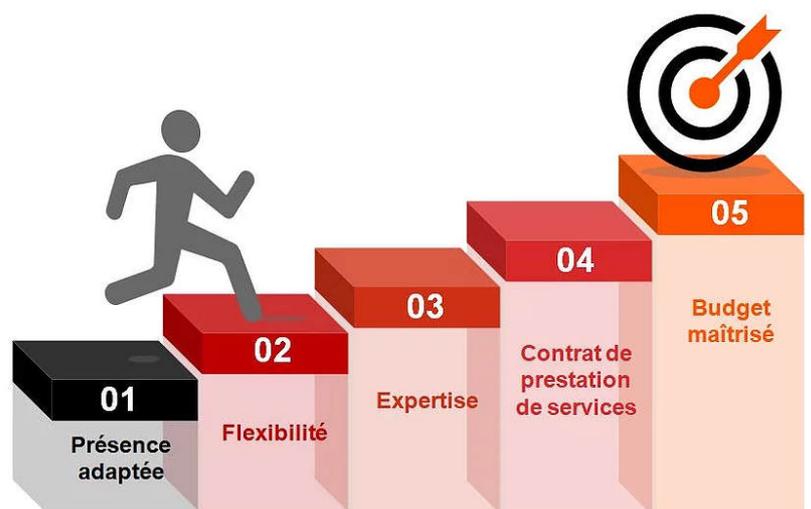
Assistance administrative, RH, paie ou comptable récurrente sur site à temps partiel pour Artisans et TPE

- Assistance ponctuelle concernant l'administratif, le social & la gestion du personnel, la paie et/ou la comptabilité.
- Mon expertise me permet d'être rapidement efficace, intégrée et opérationnelle.
- J'interviens chez vous, à vos côtés dans le respect de la culture et de la stratégie de votre entreprise.
- Les missions ne nécessitant pas un temps plein, l'intervention se fait sur la base de quelques jours par mois, selon les besoins.

Mise en conformité suite à une évolution de la législation

- Mettre en place les accords collectifs obligatoires (égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, seniors, handicapés, GPEC...)
- Organiser les élections des membres du CSE, accompagner le dialogue social.
- Mettre en place les entretiens annuels et professionnels
- Accompagner le changement (réorganisation, restructuration...)
- Gestion de projet RH (adaptation de SIRH...)

5 bonnes raisons de choisir la GRH à temps partagé





« Parce que votre temps est précieux et que votre préoccupation majeure reste le développement de votre entreprise, laissez-moi simplifier votre quotidien en vous épaulant sur les problématiques liées aux ressources humaines »



Karine Champenois

ACCES GRH

6 rue des Fontaines

88160 RAMONCHAMP

Tel. : 06.07.06.42.23

E-mail : accesgrh@orange.fr

Site : www.accesgrh.fr

1. Une présence adaptée aux besoins de l'entreprise

Saviez-vous que la durée minimale de travail d'un salarié à temps partiel est d'au moins 24 heures par semaine ?

Maîtrisez-vous le cadre légal ou conventionnel concernant le travail à temps partiel ?

En optant pour un RH à temps partagé, vous fixez vous-même la durée de son temps de présence dans l'entreprise, ponctuellement ou de façon récurrente, afin de s'adapter aux besoins spécifiques de votre entreprise.

2. Un besoin de flexibilité

La flexibilité est la clé de la pérennité des entreprises, particulièrement en cette période délicate et difficile. En faisant appel à un RH à temps partagé, vous bénéficiez des services d'un expert dont le profil va correspondre exactement à vos besoins et uniquement pendant la durée qui vous est nécessaire.

Parce que le DRH en temps partagé est immédiatement opérationnel et disponible, il répond parfaitement à ce besoin de flexibilité.

3. un expert à votre disposition

Dans les TPE et PME, la gestion des ressources humaines est généralement à votre charge, vous les Dirigeants.

Le recrutement est indispensable mais prend un temps fou, l'édition des fiches de paie est chronophage, le respect des obligations légales est souvent compliqué...

En faisant appel à un RH à temps partagé, vous disposez des compétences d'un professionnel expérimenté, vous assurant de la conformité à la réglementation du travail qui évolue sans cesse et vous permettant de retrouver la maîtrise de votre temps pour vous concentrer sur votre cœur de métier.

4. Une procédure simplifiée

Vous n'avez pas à vous préoccuper des démarches, parfois longues, liées à une embauche et vous êtes déchargés de nombreuses tâches administratives comme le contrat de travail, la paie, la déclaration sociale, les congés, etc.

5. Une meilleure maîtrise des coûts

En faisant appel à un RH en temps partagé, vous n'assumez pas les charges liées à une embauche et ne grossissez pas la masse salariale. Vous payez uniquement une prestation de services.

Vous fixez les termes et la durée de la mission en fonction de vos besoins et de vos moyens financiers. Pour un besoin ponctuel, la mission pourra être facturée au temps passé. S'il s'agit d'un besoin récurrent, la facturation sera établie au mois, en fonction du nombre de jours d'intervention.

Et si nous en parlions...contactez moi !
